



Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingaux

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIPEP **du vendredi 9 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingaux légalement convoqué s'est assemblé en lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre LIOGIER, président du syndicat.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membre présents : 13

Date de convocation du comité syndical : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : André DUBOEUF

PRESENTS : Marie-Josèphe PAULET, Marc JOUVE, André DUBOEUF, Didier RAULT, Alain FOURNIER, Pierre MOREL, Pascal PEROTTI, David SUC, Raoul GANIVET, Jean-Pierre FILIOL, Pierre LIOGIER, Victor SABATIER et André NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES : Daniel FAVIER, Hébert MASSE, Lucien ROUX, Jérôme ROSIER, Frédéric KAUP et Nicolas HAEUSSER.

Le conseil syndical, à l'unanimité,

1) DESIGNE, Monsieur André DUBOEUF, secrétaire de séance.

2) APPROUVE le procès-verbal du conseil syndical du 17 mars 2023.

3) Installation d'une nouvelle déléguée de la commune de BEAUX

Le conseil syndical **PROCÈDE** à l'installation de Madame Marie-Josèphe PAULET dans les fonctions de déléguée du conseil syndical du SIPEP pour la commune de Beaux en remplacement de Monsieur Pascal MEILLER, démissionnaire.

4) Election d'un vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7.1,

Monsieur André NICOLAS et Monsieur Victor SABATIER ont été désignés comme assesseurs par le conseil syndical pour les opérations de vote relatives au poste vacant de premier Vice-Président.

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Liste des candidats au poste de premier Vice-Président soumise au vote au premier tour de scrutin :

- Madame Marie-Josèphe PAULET.

Chaque conseiller syndical, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé dans l'urne prévue à cet effet et appose sa signature sur la liste d'émargement. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	13
Nombre de bulletins blancs :	0



Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingaux

Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Marie-Josèphe PAULET obtient treize suffrages.

Madame Marie-Josèphe PAULET est proclamée première Vice-Présidente du SIPEP à la majorité absolue, au premier tour de scrutin.

5) Présentation du rapport 2022 du service de production de l'eau potable du délégataire et du rapport sur le prix et la qualité du service 2022

Vu l'article L 3131-5 du code de la commande publique,
Vu les articles L 1411-3 et L 2224-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport annuel du délégataire de production de l'eau potable présenté par la société VEOLIA,
Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de production de l'eau potable,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la présentation à l'assemblée délibérante du rapport sur la gestion des services de production de l'eau potable au titre de l'exercice 2022,
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2022.

Questions :

Démarche de protection sur trois sources de La Fayette (Rancon / Lagrevol / Malosse)
Enquête publique fin d'année
Travaux prévus

Suc des Ollières : instrumentalisation sur 1 à 2 ans et après on verra si l'on déclenche la procédure pour un raccordement éventuel

Différence entre vol prélevé et vol produit = différence liée aux besoins de l'usine

6) ETUDE D'INTERCONNEXION AVEC LA COMMUNE D'ARAULES

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à la suite de difficultés d'approvisionnement en eau de la commune d'ARAULES sur le bourg et le haut de la commune, une étude a été réalisée par le cabinet AB2R. Cette étude d'un coût de 2 970,00 € HT a été financée par moitié par la commune d'ARAULES et par moitié par le SIPEP.

Les besoins journaliers estimés par AB2R sont de 180m³ par jour pour le bourg et 40 m³/jour pour le haut de la commune.

Il est rendu compte des divers scénarios :

Scénario 1 : depuis le réservoir des Cayres

Scénario 2 : depuis la Rochette

Scénario 3 : les changeas avec 2 versions

Scénario 4 : depuis la Chèze

pour un coût allant de 830 k€ à 1,100K€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingaux

- **PREND ACTE** de l'étude et **NOTE** des taux de subvention intéressant de la part de l'agence de l'eau pour les communes ayant rencontré des difficultés en alimentation en eau en 2022-2023,
- **DEMANDE** à la commune d'Araules
 - de se positionner sur les conclusions de l'étude AB2R pour l'approvisionnement en eau de sa commune,
 - de décider de son adhésion au syndicat SIPEP dans les meilleurs délais.

7) Travaux de mise en place de débitmètre sur les sources

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour mieux connaître l'état des sources et avoir des mesures fiables tout au long de l'année, il est nécessaire d'installer des débitmètres pour les sources du SIPEP et des communes adhérentes.

Pour ce programme, des travaux de fournitures et de génie civil pour l'installation d'au moins une vingtaine de débitmètres seront nécessaires. Il sera formalisé par la consultation via un marché public. Compte-tenu du coût global et du plan eau, il est prévu de solliciter des subventions publiques.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux à prévoir pour l'installation de débitmètres sur les sources du SIPEP et des communes adhérentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements auprès des partenaires publics,
- **PRECISE** que les crédits ont été prévu au budget primitif compte 23 et 24.

8) Questions et informations diverses

- a) Réunion en sous-Préfecture
- b) Démarche de communication

La séance a été levée à 18h18

Le Président du SIPEP,
Pierre LIOGIER

Le secrétaire de séance